



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 mars 2023
Français
Original : anglais

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 43 de la résolution [2666 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux qui se sont produits en République démocratique du Congo du 1^{er} décembre 2022 au 20 mars 2023. Il rend compte des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

II. Évolution de la situation politique

2. La période considérée a été marquée par le début de l'inscription sur les listes électorales en prévision des élections générales de 2023, la montée des tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda et la poursuite de l'action régionale visant à remédier à l'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo.

3. La préparation des élections générales s'est poursuivie. Le 24 décembre, la Commission électorale nationale indépendante a lancé le processus d'inscription de 50 millions d'électeurs éventuels sur les listes électorales dans les trois zones opérationnelles. Le 13 mars, elle a annoncé l'inscription de 70 % des électeurs prévus, dont la moitié au moins sont des femmes. L'insécurité a entravé l'inscription des électeurs dans les zones de conflit dans les trois provinces orientales. L'inscription a été retardée dans le territoire de Kwamouth (province de Maï-Ndombe) du fait de l'insécurité persistante à la suite des violences intercommunautaires qui avaient éclaté en 2022 entre les populations Teke et Yaka. Le 27 février, dans la déclaration qu'il a faite devant le Conseil des droits de l'homme à Genève, le Président, Félix-Antoine Tshisekedi, a admis que l'état de la sécurité dans l'est pouvait mettre en péril le processus électoral. L'inscription sur les listes devrait s'achever le 17 mars.

4. Le Front commun pour le Congo, l'un des principaux groupements politiques d'opposition, a décidé de boycotter le processus électoral, citant l'absence de cadre juridique et institutionnel consensuel et l'état de la sécurité ; le 13 mars, il a appelé à la suspension immédiate de l'inscription sur les listes électorales. Le 16 décembre, le



chef du parti politique Ensemble pour la République, Moïse Katumbi, a annoncé sa candidature à l'élection présidentielle, ce qui a entraîné, le 28 décembre, la démission de trois des six ministres de son parti au Gouvernement, selon le quota imparti. Le 20 février, les candidats présidentiels déclarés Martin Fayulu et Moïse Katumbi ont dénoncé l'inscription des électeurs comme avantageant la majorité et contesté le déséquilibre des lieux d'enregistrement en faveur de la région du Kasaï au détriment de celle du Grand Katanga.

5. Le 28 décembre, M. Tshisekedi a promulgué la loi de finances pour 2023, avec un budget se chiffrant à 16 milliards de dollars, soit une augmentation de 45,9 % par rapport à 2022, dont un montant de 434 millions de dollars consacrés aux élections. Le Fonds monétaire international a révisé à la hausse le taux de croissance du produit intérieur brut de la République démocratique du Congo en 2022, estimant qu'il serait de 8,5 %, en raison d'une production minière plus robuste que prévu. Il a néanmoins estimé que la situation financière globale du pays s'était dégradée, du fait de l'augmentation considérable des dépenses militaires extrabudgétaires.

6. Le 6 décembre, la troisième série de consultations au titre du processus de Nairobi s'est achevée à Nairobi. Plus de 200 représentants de groupes armés, de la société civile, des femmes et des jeunes du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, d'Ituri, du Maniema et du Tanganyika y ont participé. Les personnes présentes ont décidé notamment d'encourager la synergie entre le programme de développement local des 145 territoires et le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. Ils ont également insisté sur la nécessité de créer au niveau territorial des centres de soins intégrés à l'intention des personnes rescapées de violences sexuelles et un réseau de médiatrices de la paix, pour appuyer les processus politiques locaux visant à instaurer un contexte propice au désarmement.

7. Le 12 janvier, à Mombasa (Kenya), le facilitateur du processus de Nairobi et ancien Président du Kenya, Uhuru Kenyatta, s'est entretenu avec des représentants du Mouvement du 23 mars (M23), qui avaient accepté un cessez-le-feu et le retrait de leurs forces des territoires occupés d'ici au 15 janvier, conformément au communiqué de Luanda du 23 novembre. Malgré cette annonce, le M23 a repris ses opérations offensives et a continué de gagner du terrain dans les territoires de Masisi et de Rutshuru.

8. Le 4 février, à la suite d'un sommet extraordinaire à Bujumbura (Burundi), les chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est ont demandé à toutes les parties un cessez-le-feu immédiat et le signalement des violations à son président. Ils ont constaté que l'état de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo ne pouvait être réglé durablement qu'au moyen d'un processus politique et demandé à tous les pays fournissant des contingents à la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est de se déployer immédiatement. Le 5 février, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a rappelé dans un communiqué que le mandat de la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est était, « sans équivoque, offensif » et a dénoncé la non-application du processus de Luanda. Il a également rejeté les appels en faveur de négociations directes et sans condition avec le M23 et réaffirmé que le seul cadre politique qu'il appuyait était la feuille de route de Luanda.

9. Du 5 au 9 février, M. Tshisekedi s'est rendu au Congo, en Angola, en Afrique du Sud et aux Comores où il s'est entretenu avec ses homologues, pour s'entretenir de l'insécurité dans les provinces orientales du pays. Le 17 février, en marge du trente-sixième sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, un sommet spécial des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est, s'étendant à l'Angola, a adopté de nouvelles échéances concernant le retrait du M23 de toutes les positions qu'il avait occupées pendant la période du 28 février au 30 mars. Le 17 février, le Secrétaire général a participé à un sommet des chefs d'État du Conseil

de paix et de sécurité de l'Union africaine consacré à la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, durant lequel le Conseil a entériné les décisions issues du sommet spécial de la Communauté d'Afrique de l'Est, condamné les attaques contre la MONUSCO et demandé à toutes les parties d'appliquer les décisions issues des processus de Luanda et de Nairobi. Il s'est également félicité du déploiement de la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est et a décidé de la financer au moyen de la Facilité de soutien à la paix de l'Union africaine. Le 10 mars, l'Angola a annoncé le prochain déploiement, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée nationale, d'un contingent angolais dans l'est de la République démocratique du Congo pour sécuriser les zones de cantonnement du M23 et protéger les membres du mécanisme de vérification ad hoc.

10. Le 27 février, le Secrétaire général s'est entretenu avec M. Tshisekedi et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, en marge de la cinquante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme à Genève, de l'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et de ses conséquences humanitaires, ainsi que de la coopération entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO.

11. Du 31 janvier au 3 février, le pape François a visité Kinshasa, où il s'est concerté avec M. Tshisekedi, des représentants de groupes religieux, des victimes du conflit et des jeunes. Il a dénoncé la violence liée au conflit, l'exploitation illicite des ressources naturelles, les discours de haine et la corruption. Il a préconisé la paix, la réconciliation et la tenue d'élections libres, transparentes et crédibles.

III. État de la sécurité

12. L'état de la sécurité s'est dégradé encore dans les trois provinces orientales de la République démocratique du Congo avec une montée abrupte de la violence, perpétrée principalement par les Forces démocratiques alliées (ADF), la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO) et le M23. Au Sud-Kivu, les troupes congolaises et burundaises ont poursuivi les opérations contre le groupe armé étranger Résistance pour un État de droit au Burundi (RED Tabara). Les faits d'insécurité à travers la frontière ont également augmenté entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

Province de l'Ituri

13. L'insécurité en Ituri s'est manifestée par une augmentation des tueries commises principalement par les ADF, le groupe Zaïre et la CODECO, malgré l'acte d'engagement signé par cette dernière, le 4 juin 2022, qui avait produit, au départ, des résultats positifs. Du 1^{er} décembre au 14 mars, 201 atteintes à la sécurité, impliquant des groupes armés, ont été consignées, faisant 485 morts parmi les civils, dont au moins 82 femmes et 51 enfants, contre 114 civils tués au cours de la précédente période. En tout 172 civils ont été blessés, dont au moins 20 femmes et 19 enfants. Au moins 168 civils, dont 13 femmes et 35 enfants, auraient été enlevés. Le redéploiement des forces armées congolaises dans le Petit Nord (Nord-Kivu) visant à écarter la menace du M23 a créé des carences de sécurité qui ont contribué à l'insécurité persistante en Ituri.

14. La rivalité tournant autour des sites d'extraction minière illégaux a continué d'alimenter le conflit à Mongbwalu, Kparaganza, Kilo, Bambu, Bule et Tchomia, dans le territoire de Djugu, où les factions de la CODECO et les milices Zaïre se sont affrontées et ont commis des attaques directes contre les civils et les forces armées et la police congolaises. Le territoire de Mahagi a enregistré une augmentation du

nombre de victimes civiles, notamment dans les zones d'extraction de l'or du Katanga et de Djalasiga, comparé à la précédente période.

15. Dans les territoires d'Irumu et de Mambasa, les ADF ont continué de commettre des atrocités, principalement le long des routes entre Komanda, Luna et Mambasa. Du 1^{er} décembre au 14 mars, elles ont tué 159 civils, dont au moins 25 femmes et 9 enfants, et blessé 15 civils, dont 1 femme et 4 enfants.

Province du Nord-Kivu

16. Dans la région du Grand Nord, du 1^{er} décembre au 15 mars, 134 atteintes à la sécurité impliquant des groupes armés ont été consignées. L'activité des ADF a été la principale cause de l'insécurité : elles ont perpétré au moins 57 attaques, faisant 187 morts parmi les civils, dont 69 femmes et 20 enfants, et 117 blessés, dont 54 femmes et 20 enfants.

17. Malgré la poursuite des opérations conjointes des forces armées congolaises et ougandaises au Nord-Kivu, les ADF sont demeurées actives, principalement dans la chefferie de Bashu, dans la partie sud du territoire de Beni, et le long de la frontière septentrionale du Nord-Kivu, essentiellement à des fins de réapprovisionnement et de représailles contre des civils perçus comme coopérant avec les forces congolaises et ougandaises. Du 6 au 15 mars, les ADF ont perpétré huit attaques dans la chefferie de Bashu, qui ont fait 108 morts parmi les civils, dont 42 femmes et 14 enfants. Le 15 et le 25 janvier, respectivement, deux engins improvisés ont explosé dans une église de Kasindi et dans un marché de Beni. Le groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » a revendiqué la responsabilité de l'explosion de Kasindi et de deux autres attaques commises dans la chefferie de Bashu.

18. L'état de la sécurité dans les territoires de Butembo et de Lubero a continué d'être marqué par des attaques commises par des groupes Maï-Maï contre des civils et par des affrontements avec les forces armées congolaises. Du 1^{er} décembre au 31 janvier, des groupes Maï-Maï ont fait 12 morts parmi les civils, dont 1 femme et 1 enfant, et 8 blessés, dont 1 femme et 1 enfant.

19. Dans le Petit Nord, les conditions de sécurité se sont considérablement dégradées, le M23 ayant lancé de nouvelles offensives et étendu ses zones de contrôle et d'occupation, malgré les affirmations relatives à un retrait de Kibumba et de Rumangabo au début de janvier. Le 4 et le 26 janvier, il a pris le contrôle de Kitshanga (territoire de Masisi) et de Nyamilima (territoire de Rutshuru), respectivement. Les combats entre le M23 et les forces armées congolaises ont persisté dans le nord de Kitshanga et dans le sud, le long de la route de Sake, déclenchant des mouvements de population de grande ampleur. Du 1^{er} décembre au 15 février, le M23 a fait 43 morts parmi les civils, dont 2 femmes et 3 enfants, et 21 blessés, dont 3 femmes et 2 enfants. Le 27 février, il a pris le contrôle de Mweso à la suite d'affrontements avec les forces armées congolaises, qui ont fait quatre blessés parmi les civils, dont deux enfants.

20. Le 24 janvier, un avion de combat des forces de défense congolaises a essuyé des tirs, alors qu'il atterrissait à l'aéroport de Goma. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a nié, comme l'affirmaient les autorités rwandaises, que l'appareil ait violé l'espace aérien rwandais.

Province du Sud-Kivu

21. L'insécurité a persisté au Sud-Kivu où des groupes armés étrangers et locaux ont continué de commettre des violences contre des civils. Du 1^{er} décembre au 31 janvier, 71 atteintes à la sécurité ont été enregistrées, faisant 26 morts parmi les

civils, dont 9 femmes et 3 enfants, et 13 blessés, dont 2 femmes et 4 enfants. Le groupe armé Twigwaneho, soupçonné d'appuyer RED Tabara, a été la principale source d'insécurité. Les troupes congolaises et burundaises ont poursuivi leurs opérations conjointes contre RED Tabara, atteignant Bijombo, bastion des Twigwaneho, et contraignant ces derniers à se replier sur Minembwe.

22. Le 28 janvier, des échanges de tir se sont produits entre la marine rwandaise et la force lacustre congolaise près de l'île d'Ibindja sur le lac Kivu, où des pêcheurs congolais auraient été détenus par les forces rwandaises.

23. Le 15 février, la Force de défense rwandaise a annoncé que le Rwanda pourrait demander au Mécanisme conjoint de vérification élargi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et au mécanisme de vérification ad hoc de la feuille de route de Luanda d'enquêter sur les affirmations selon lesquelles une dizaine de soldats congolais auraient ouvert le feu sur le poste frontière rwandais de Ruzizi II le même jour.

24. Le conflit du M23 au Nord-Kivu a influé sur la dynamique des groupes armés au Sud-Kivu, certains groupes armés en territoire de Kalehe ayant cherché à se reconstituer pour rallier le combat contre le M23. Durant la période considérée, quelque 25 000 personnes nouvellement déplacées du Nord-Kivu sont arrivées au Sud-Kivu, dont environ 4 000 depuis février.

IV. Situation des droits humains

25. Durant la période considérée, la MONUSCO a confirmé 844 violations des droits humains et atteintes à ces droits contre 845 consignées durant la précédente période, un nombre pratiquement similaire. Des groupes armés portaient la responsabilité de 63,5 % des atteintes.

26. Quelque 84 % des violations et atteintes ont été commises dans les provinces touchées par le conflit. Les factions Maï-Maï en auraient commis la majeure partie (106), suivies des ADF (88), des factions Nyatura (82), du M23 (58), de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) (39), des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) (6) et du Nduma défense du Congo-Rénové (NDC-R) (4). Au moins 628 personnes ont fait l'objet d'exécutions extrajudiciaires ou sommaires (465 hommes, 111 femmes et 52 enfants), une hausse importante, comparée à la précédente période, du fait de l'augmentation du nombre d'attaques meurtrières menées contre la population civile par les groupes armés de la CODECO, des ADF et du M23 au Nord-Kivu et en Ituri. Ces trois groupes à eux seuls portent la responsabilité de l'exécution sommaire de 510 personnes (399 hommes, 75 femmes et 36 enfants) au cours de 84 attaques et atteintes aux droits humains.

27. Les violences intercommunautaires dans la province du Maï-Ndombe ont redoublé d'intensité et se sont étendues géographiquement. Au total, au moins 286 personnes ont été arrêtées, dont 53 membres des forces de défense et de sécurité. Le procès de certaines des personnes arrêtées a débuté au tribunal militaire de garnison de Bandundu qui siège en audience foraine.

28. En décembre et en janvier, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo a confirmé 19 violations dans le pays ayant trait à la restriction de l'espace civique, le nombre le plus élevé ayant été enregistré dans la province du Haut-Katanga (5). Les violations étayées, qui auraient été commises principalement par la Police nationale congolaise, comprenaient des menaces de mort contre 3 hommes, des mauvais traitements infligés à 16 hommes et à 26 femmes, des détentions arbitraires et la détention de 47 hommes, de 3 femmes et

d'un enfant, deux violations du droit à la liberté d'opinion et d'expression et deux violations à la liberté de réunion et de manifestation.

29. Durant la période considérée, les discours de haine ont augmenté, notamment dans les médias sociaux, exacerbés par la violence perpétrée par le M23, les tensions existant entre la République démocratique du Congo et le Rwanda et les activités d'inscription sur les listes électorales. La MONUSCO continue d'étayer les cas de discours de haine, conformément aux principes de Rabat.

30. La Mission a continué de prendre des mesures pour veiller à ce que l'appui qu'elle apporte aux forces de défense et de sécurité congolaises soit conforme à la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Du 1^{er} décembre à la mi-février, 70 évaluations des risques ont été effectuées, dont 42 concernant le transport, 10 la formation, 4 la logistique, 3 les opérations conjointes et 11 d'autres activités.

V. Situation humanitaire

31. Plus de 5,7 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays, soit le plus grand nombre de cas en Afrique. Plus de 80 % des personnes ont été déplacées par un conflit armé, dont 97 % se trouvent dans les provinces orientales du pays. En outre, plus d'un million de réfugiés et de demandeurs d'asile congolais sont hébergés en divers points du continent africain.

32. Au Nord-Kivu, la recrudescence des violences au Rutshuru a aggravé une situation humanitaire déjà désastreuse. On estime qu'au moins 602 000 personnes sont en situation de déplacement dans les territoires de Rutshuru, Nyiragongo, Masisi, Walikale, Lubero et dans la ville de Goma.

33. En Ituri, on estime à 156 000 le nombre de personnes qui ont été nouvellement déplacées en territoire de Djugu depuis janvier. L'insécurité croissante engendre de nouveaux besoins humanitaires urgents dans la province où l'on compte déjà quelque 1,5 million de personnes déplacées.

34. L'accès et la sécurité des travailleurs humanitaires demeurent un obstacle majeur à l'acheminement de l'aide humanitaire. En janvier, 30 nouvelles atteintes directes à la sécurité des humanitaires ont été enregistrées, au moins un agent humanitaire a été enlevé, un autre blessé et un autre tué. Pendant la période considérée, la suspension du trafic routier entre Goma et Kitshanga a entravé l'accès humanitaire à plusieurs localités en territoires de Masisi, Walikale et Lubero et une dizaine d'organisations humanitaires ont dû geler leurs activités à Kitshanga et Mweso. Les 18 et 19 février, la MONUSCO a mis en place un déploiement statique de combat à Mweso pour faciliter les déplacements. Le 24 février, un hélicoptère du Programme alimentaire mondial exploité par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies a essuyé des tirs d'assaillants indéterminés près de Goma, alors qu'il retournait de Walikale (Nord-Kivu). Le Programme alimentaire mondial a donc décidé de suspendre temporairement tous les vols humanitaires dans les zones de conflit du Nord-Kivu et de l'Ituri, jusqu'à nouvel ordre. Le 10 mars, la première livraison de fournitures dans le cadre du pont aérien humanitaire est parvenue à Goma, afin de répondre aux besoins immédiats des personnes déplacées.

35. En 2022, le Plan d'aide humanitaire 2021/22, qui se chiffrait à 1,88 milliard de dollars, avait été financé à 48 %. Le 22 février, le Plan d'aide humanitaire pour 2023-2024 a été lancé à Kinshasa. Il faudrait en tout 2,25 milliards de dollars pour répondre aux besoins de 10 millions de personnes.

VI. Protection des civils

A. Stratégies de la Mission et processus politiques

36. Conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, la MONUSCO a continué d'appliquer à l'échelle de la Mission une stratégie globale de protection des civils se trouvant sous la menace de violences physiques en tirant parti, de manière coordonnée, des capacités civiles, militaires et policières, par le dialogue, une présence statique et la projection, et en favorisant un environnement protecteur. Dans un contexte de plus en plus difficile, la Mission a continué de se concerter sur des mesures de confiance avec tous les acteurs concernés, dont les populations locales, les chefs religieux, les femmes et les jeunes, face au sentiment persistant d'hostilité à l'égard de la Mission. Elle a également continué de s'appuyer sur des stratégies par zone, renforcées par des plans locaux ou thématiques, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, les autorités congolaises et la société civile. L'équipe de direction de la Mission a poursuivi ses activités de sensibilisation de haut niveau auprès des autorités congolaises en vue du déploiement de forces militaires et policières dans les zones vulnérables ne bénéficiant pas d'une présence suffisante de la force publique de sécurité.

B. Interventions sur le terrain

37. La MONUSCO s'est employée à améliorer davantage ses capacités de réagir, face à l'évolution des activités des groupes armés, en faisant preuve d'agilité. Elle a également redéployé rapidement des troupes en Ituri, face à la forte recrudescence de la violence perpétrée par les groupes armés de la CODECO, des ADF et du groupe Zaïre. Elle a encouragé de bonnes pratiques de coordination avec les troupes étrangères déployées dans le cadre de la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est et des accords bilatéraux conclus entre les autorités congolaises et ougandaises.

38. En Ituri, la MONUSCO a établi d'étroits contacts avec les autorités et les représentants locaux, en vue de remédier aux facteurs de violence, de promouvoir le dialogue et d'enrayer toute nouvelle escalade. Elle a également mené des patrouilles renforcées, indépendamment ou conjointement avec les forces de sécurité congolaises, pour veiller à la protection physique des civils. Le 8 janvier, les forces de la MONUSCO sont intervenues pour empêcher une attaque de la CODECO sur le marché de Blukwa (territoire de Djugu), contraignant les assaillants à se retirer. La brigade d'intervention de la force a effectué plusieurs patrouilles dans les zones de Beni et d'Eringeti (Nord-Kivu) afin de dissuader, de désorganiser et de repousser les activités des groupes armés. La MONUSCO a également déployé des unités de combat à Kambala le 20 février et à Bokuku le 21 février afin de remédier à la flambée d'insécurité en territoire de Djugu et a renforcé sa coordination avec les autorités et les populations locales.

39. Dans le Grand Nord, la MONUSCO a organisé plusieurs ateliers avec notamment des membres des comités de protection locaux, de la société civile et des réseaux d'alerte locale, en vue de renforcer les capacités de gouvernance participative de la sécurité ainsi que des mécanismes d'alerte rapide. Elle a continué de maintenir une présence de protection et de mener des patrouilles de contrôle de zone. Elle a également réagi rapidement à l'issue de l'explosion d'engins improvisés, notamment par l'évacuation médicale des civils blessés. Elle a également contribué à la création d'espaces de protection, par la fourniture de conseils techniques aux acteurs de la

sécurité nationaux, notamment à des responsables des services judiciaires et du renseignement.

40. Dans le Petit Nord, la Mission a maintenu une présence de protection dans les territoires de Rutshuru et de Masisi. À la suite de la capture de Kitshanga par le M23, la base de la MONUSCO située à proximité a assuré la protection plus de 2 000 personnes déplacées, tant à l'intérieur de la base que dans ses environs immédiats, et a administré les premiers soins à 67 civils blessés. Elle a également cherché, en collaboration avec les autorités congolaises, à faciliter la liberté de circulation le long des principaux axes, pour permettre le libre passage des personnes déplacées, et à établir des corridors humanitaires en vue de la fourniture d'une aide indispensable.

41. Au Sud-Kivu, la MONUSCO a favorisé le dialogue en se concertant avec les autorités locales, notamment les chefs coutumiers, les acteurs de la protection et des représentants de la société civile, en particulier des groupes de femmes et de jeunes. Elle a également continué de fournir une protection physique, notamment aux personnes déplacées à Bijombo et Mikenge. Les mesures d'appui à la création d'espaces de protection ont été maintenues, notamment par la facilitation des audiences foraines.

42. Durant la période considérée, la MONUSCO s'est concertée chaque semaine avec la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est et les forces armées congolaises, afin d'assurer la coordination des zones d'opérations et l'échange d'information. Elle a également établi une bonne coordination avec les troupes kényanes stationnées dans le Petit Nord et maintenu une coordination avec les troupes ougandaises dans le Grand Nord et dans le sud de l'Ituri.

43. Du 1^{er} décembre au 15 mars, le réseau d'alerte locale de la MONUSCO a reçu 1 072 alertes du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri. Les forces de sécurité étatiques et la MONUSCO sont intervenues dans 65 % des alertes.

44. Du 1^{er} décembre au 5 février, avec l'aide du Service de la lutte antimines, la MONUSCO a effectué 71 missions ponctuelles en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, détruisant 5 049 engins non explosés et 4 907 cartouches d'armes légères. Des activités de dépollution du champ de bataille ont été menées dans un secteur d'une superficie de 13 kilomètres carrés. La Mission a également tenu des séances de sensibilisation au danger des engins explosifs à l'intention des participants, notamment d'agents de police nationaux et de personnes déplacées vulnérables, et a diffusé des programmes de sensibilisation sur Radio Okapi. Elle a également organisé des formations à l'évaluation des risques d'explosion ainsi que des séances de gestion des armes et des munitions à l'intention des membres des forces armées congolaises.

VII. Stabilisation et renforcement des institutions de l'État

A. Désarmement, démobilisation, réintégration et stabilisation

45. La MONUSCO a continué d'appuyer le désarmement volontaire et la démobilisation des combattants. Du 1^{er} décembre au 28 février, elle a désarmé et aidé à la réintégration de 23 ex-combattants congolais, dont 15 enfants, ainsi qu'à leur retour dans leur communauté d'origine. Elle a également aidé au rapatriement de cinq ex-combattants rwandais, dont une femme, et de huit de leurs proches. Par ailleurs, plusieurs nouveaux projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité ont été lancés à l'appui du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation à Bukavu (Sud-Kivu), tandis que deux remontant à la précédente période ont été achevés à Beni (Nord-Kivu).

46. Le 15 décembre, la MONUSCO et le Premier Ministre ont coprésidé une réunion du Comité directeur national du Fonds de cohérence pour la stabilisation, durant laquelle un financement a été approuvé en vue d'un nouveau mécanisme de réaction rapide, visant à apporter des dividendes de la paix rapides et concrets aux ex-combattants démobilisés et à leurs communautés. Le Comité directeur national a également annoncé une contribution supplémentaire de 2,5 millions de dollars, visant à appuyer des initiatives en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité dans le cadre du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation.

47. Le Gouvernement a alloué 75 millions de dollars à l'appui de la phase de désarmement et de démobilisation dans la loi de finances pour 2023. Durant la période considérée, un montant initial de 8 millions de dollars a été décaissé en vue du désarmement et de la démobilisation en Ituri, la mise en œuvre conjointe devant être assurée par l'équipe de coordination provinciale du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation et du Ministère de la défense.

48. Durant la période considérée, la mise en place de la stratégie nationale du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation a quelque peu progressé au Sud-Kivu et en Ituri. Au Nord-Kivu, l'élaboration d'un plan opérationnel provincial a été retardée, du fait de l'insécurité alimentée par l'activité du M23 et de manifestations violentes à Goma. Le 1^{er} mars, des projets pilotes du Programme ont été lancés dans les zones prioritaires d'Irumu (Ituri), à la frontière entre Masisi et Walikale (Nord-Kivu) et à Uvira (Sud-Kivu). Ils constituent un jalon majeur dans la mise en place du Programme. Financés par une enveloppe de 6 millions de dollars, ils porteront sur un dialogue démocratique et des activités de travail contre rémunération dans les zones prioritaires, à l'aide d'une approche fondée sur la communauté pour appuyer la réintégration ; 6 000 personnes en tireront profit durant une période de neuf mois.

49. Le 27 janvier, à Bunia, la MONUSCO a participé à une réunion avec l'équipe de coordination provinciale du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation et les forces armées congolaises, afin d'élaborer le plan opérationnel d'une campagne de sensibilisation à l'intention des populations et des groupes armés à Djugu et à Irumu et de la construction de sites de désarmement et de démobilisation à Irumu, Djanga et Bambu. Du 3 au 10 février, une délégation de l'équipe de coordination nationale et provinciale du Programme a mené une mission sur le terrain dans les territoires d'Irumu et de Djugu (Ituri) pour former les membres des populations qui appuieront les campagnes de sensibilisation du Programme et prépareront la construction des sites de démobilisation et de désarmement. En février, le coordonnateur national du Programme a lancé des opérations de désarmement et de démobilisation dans la province d'Ituri.

B. Réforme du secteur de la sécurité

50. Durant la période considérée, la MONUSCO a continué de s'efforcer d'élaborer un cadre de partenariat stratégique pour la réforme du secteur de la sécurité avec des partenaires internationaux et bilatéraux. Le 13 mars, le Bureau du Conseiller pour les questions de sécurité nationale et la MONUSCO ont organisé une table ronde sur l'élaboration d'une politique de sécurité nationale et d'un plan d'exécution.

51. Le 14 décembre, la MONUSCO et le Comité de suivi de la réforme de la Police nationale congolaise ont organisé la douzième réunion ministérielle du Comité, présidée par le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur et de la sécurité. Elle visait à démontrer l'attachement ministériel à l'application du plan d'action

quinquennal 2020-2024 pour la réforme de la police. Les participants ont passé en revue l'évaluation à mi-parcours (2020-2021), la stratégie de communication et un plan opérationnel visant à faciliter l'accès aux textes législatifs et réglementaires et à accroître la sensibilisation à la réforme de la police.

52. Le 27 décembre, le Ministre de la défense a annoncé une nouvelle politique de défense nationale destinée à revitaliser les forces armées congolaises. Le 19 janvier, il s'est entretenu avec des représentants de la MONUSCO et des attachés militaires des missions diplomatiques pour solliciter un appui à l'application de la politique et promouvoir la coopération Sud-Sud afin d'en appuyer la mise en œuvre. Le 3 mars, le Conseil des ministres a adopté un projet d'ordonnance-loi instituant la réserve armée de la défense, qui comprend des groupes armés locaux comme réservistes, à l'appui des forces armées congolaises.

53. La MONUSCO a continué d'appuyer les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité par la fourniture d'un appui financier et technique en vue de l'inclusion des femmes dans les efforts de réforme du secteur de la sécurité, ainsi que d'une aide aux sessions de mentorat à l'intention des policières et des officières et du réaménagement d'un dortoir pour les recrues féminines. À l'issue du lancement réussi de la première phase de la campagne de recrutement des forces armées congolaises, plus de 800 jeunes filles âgées de 18 à 25 ans ont suivi à ce jour un entraînement de base. Le 10 février, les forces armées congolaises, en collaboration avec la MONUSCO et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont lancé la deuxième phase de leur campagne de recrutement, comprenant des sessions de sensibilisation à l'intention de dirigeantes locales et de groupes de discussion dans six communautés situées autour de Kinshasa.

54. La MONUSCO a appuyé l'élaboration de la proposition de loi relative au régime pénitentiaire, qui a été adoptée par l'Assemblée nationale le 1^{er} décembre 2022. Trois autres lois sur des réformes du système pénitentiaire ont été déposées au Conseil des ministres pour approbation. Le 15 février à Kinshasa, la MONUSCO et la Ministre d'État et Ministre de la justice ont coprésidé la réunion annuelle du comité de pilotage du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice. Le programme quadriennal appuie l'application de la politique nationale de réforme de la justice aux niveaux national et provincial qui couvrait au départ trois provinces (Nord-Kivu, Tanganyika et Kasaï-Central) et s'est étendue au Sud-Kivu et à l'Ituri. En février, la MONUSCO a accepté d'y contribuer 384 526 dollars en vue du renforcement des capacités des acteurs de la justice, de l'amélioration des conditions de travail et de l'appui aux poursuites relatives aux infractions graves.

VIII. Les femmes et la paix et la sécurité

55. Du 21 au 23 décembre 2022, la MONUSCO a appuyé la tenue d'une table ronde, organisée par le Ministère du genre, de la famille et de l'enfant, en collaboration avec ONU-Femmes et le Réseau des femmes d'influence en Afrique. Elle a été l'occasion de débattre en profondeur de l'intégration de la dimension de genre dans le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, ainsi que des stratégies visant à accroître la participation des femmes aux processus de paix en cours.

56. Le 19 et le 25 janvier en Ituri, la MONUSCO a organisé deux ateliers sur une couverture médiatique sensible aux questions de genre, à Bunia et Mahagi, respectivement. En tout, 50 journalistes, dont 15 femmes, y ont participé et se sont engagés à diffuser du matériel de sensibilisation afin de lutter contre les stéréotypes sexistes contre les femmes politiques, durant la période électorale.

IX. Activités intégrées des Nations Unies

A. Processus électoral

57. À la suite d'une demande officielle du Gouvernement le 20 décembre, la MONUSCO a commencé à apporter un appui logistique à la Commission électorale nationale indépendante au moyen d'un pont aérien en vue du transport de 50 tonnes de matériel électoral de Goma à Bunia et à Beni, tandis que 73 tonnes de matériel supplémentaire étaient transportées par voie aérienne et terrestre aux sites électoraux de Bunia (Ituri) à Bukavu (Sud-Kivu).

58. En janvier, la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies ont établi une équipe intégrée chargée des élections, qui doit rationaliser et coordonner l'appui électoral. Le 2 février, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Commission électorale nationale indépendante ont signé le projet d'appui au cycle électoral, qui recouvre notamment le renforcement des capacités, l'éducation civique et l'observation électorale, ainsi que le financement du transport et de la livraison des kits d'enregistrement des électeurs.

59. La MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies ont établi des contacts avec des jeunes de partis politiques et de la société civile pour les encourager à s'inscrire sur les listes électorales et accroître la sensibilisation, parmi les pairs, et ont appuyé les efforts visant à promouvoir la participation des peuples autochtones au processus électoral.

B. Appui au système judiciaire et lutte contre l'impunité

60. De décembre à février, la MONUSCO a continué de fournir un appui technique, logistique et financier à la justice militaire dans le cadre de la lutte contre l'impunité, ce qui a entraîné la condamnation de 24 agents de l'État (19 soldats et 5 policiers) et de 10 membres des ADF pour des crimes graves liés au conflit, dont des viols, des homicides et des meurtres. Le 26 décembre, à Bunia, la Haute Cour militaire a acquitté le commandant Bindu Sandoka, qui avait été reconnu coupable en août 2022 de crimes de guerre. À la suite d'attaques aux engins explosifs improvisés à Kasindi et à Beni, la MONUSCO a fourni des conseils techniques aux autorités de la justice militaire à Beni, notamment concernant la protection des scènes de crime. Au 2 février, les 12 prisons prioritaires comptaient 1 125 personnes de plus, soit un total de 25 856 personnes (25 234 hommes et 622 femmes, dont 777 mineurs), dont 72 % se trouvaient en détention provisoire. Le nombre important de nouvelles admissions et la limitation de la capacité de détention ont fait passer le taux de surpopulation de 458 % à 477 % par rapport à la période précédente ; la condamnation de 1 062 nouveaux prisonniers a fait passer le nombre à 7 200, et le nombre de personnes en détention provisoire a légèrement diminué, de 203, pour passer à 18 656, à la suite de l'action de sensibilisation de la MONUSCO en faveur de l'accélération des phases de la mise en état.

61. Au 2 février, 15 décès s'étaient produits dans quatre prisons prioritaires, contre 37 au cours de la précédente période, en raison du renforcement des initiatives de soins de santé. Les décès sont largement imputables à la surpopulation carcérale, les taux de décès les plus élevés ayant été enregistrés à Makala (11). Le 11 février, la Ministre d'État et Ministre de la justice a annoncé la libération conditionnelle de 501 détenus, dont 11 femmes, à Makala, qui compte 11 450 prisonniers par rapport à une capacité de détention de 1 500 personnes.

62. Durant la période considérée, la MONUSCO et l'administration pénitentiaire congolaise ont mené des missions conjointes d'évaluation des conditions carcérales au Tanganyika, au Nord-Kivu et en Ituri et entamé des pourparlers sur le plan national en vue de la construction de 11 prisons centrales.

63. À Kirungu (Tanganyika), des procès appuyés par la MONUSCO ont débouché sur 31 condamnations pour infractions pénales diverses, dont la violence sexuelle. La MONUSCO a également épaulé le bon fonctionnement du système judiciaire au moyen du transfert d'une salle d'audience à la Cour d'appel d'Ituri et de la fourniture de matériel informatique, de mobilier de bureau et de véhicules aux partenaires de la justice militaire. Elle a continué d'accompagner les consultations en vue du processus de justice transitionnelle dans le Haut-Uélé en décembre. Au 28 février, au moins 22 178 personnes avaient été consultées.

64. La MONUSCO a appuyé l'élaboration de la loi portant protection et réparation des victimes des violences sexuelles liées aux conflits et autres crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité, qui en fixe les principes fondamentaux et a été promulguée par le Chef de l'État le 26 décembre. Elle a également accompagné l'élaboration de la politique nationale de justice transitionnelle, qui a été transmise au Ministre des droits humains le 10 janvier.

65. Au Kasai-Central, du 23 au 27 janvier, la MONUSCO a continué d'apporter un appui technique à la mise en place de la commission provinciale vérité, justice et réconciliation, notamment en assurant la formation de 10 de ses membres.

66. Le 22 février, la Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme a achevé une visite officielle à Kinshasa, à Goma et à Bunia, durant laquelle elle s'est déclarée alarmée par la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et a demandé à tous les partenaires du pays d'accorder la priorité à l'appui au processus de justice transitionnelle.

C. Protection des enfants

67. La MONUSCO a continué de surveiller et de signaler les violations graves commises contre des enfants, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Du 1^{er} décembre au 28 février, elle a confirmé 674 violations graves perpétrées contre 547 enfants (303 garçons et 244 filles) dont 158 enfants qui avaient été enlevés (113 garçons et 45 filles). Le M23 portait la responsabilité du plus grand nombre de violations confirmées (151), suivi des factions de la CODECO (135) et des ADF (132). Les forces de sécurité de l'État portaient la responsabilité de 12 violations graves, dont 7 cas de meurtres et d'atteintes à l'intégrité physique, 4 de violences sexuelles et 1 cas d'enlèvement.

68. Du 3 décembre au 11 février, à l'invitation des forces armées congolaises, la MONUSCO et l'UNICEF ont mené des évaluations conjointes de vérification de l'âge de 7 233 candidats (dont 210 femmes) en vue d'un recrutement dans l'armée. Parmi eux, il a été confirmé que 277 candidats étaient des adolescents (267 garçons et 10 filles), et ils ont donc été éliminés du processus.

D. La violence contre le genre et la violence sexuelle dans le conflit

69. De décembre à mars, au moins 116 femmes et 1 homme ont été victimes de violences sexuelles liées au conflit. Des groupes armés ont été responsables de violences qui ont touché 98 femmes. Les factions Twa ont perpétré la plupart des atteintes (37 femmes), suivies du M23 (22 femmes), de Raïa Mutomboki (5 femmes), des factions Nyatura (5 femmes), des Forces démocratiques de libération du Rwanda

(5 femmes), des factions Maï-Maï (4 femmes), de la CODECO (2 femmes) et des factions de l'APCLS (1 femme). Des agents de l'État seraient responsables de cas de violences sexuelles concernant 18 femmes et un homme.

70. Durant la période considérée, 46 % des cas ont été consignés au Nord-Kivu, 34 % au Tanganyika, 12 % en Ituri, 5 % au Sud-Kivu, 2 % au Maniema et 1 % au Haut-Katanga. Par ailleurs, l'insécurité a continué d'entraver l'accès à la surveillance des violences sexuelles liées au conflit et aux enquêtes sur ces violences, en particulier en territoire de Rutshuru (Nord-Kivu).

X. Stratégie de retrait

71. Le 6 janvier, M. Tshisekedi a présidé une réunion entre son gouvernement et la MONUSCO pour s'entretenir notamment des liens entre le Gouvernement et la Mission, à la suite de l'adoption de la résolution 2666 (2022) du Conseil de sécurité.

72. Le 22 février 2023, le Directeur de cabinet adjoint du Ministère du plan et le Chef du Bureau intégré de la MONUSCO ont présidé une troisième réunion au niveau technique du sous-groupe de travail mixte sur la transition. Les entretiens ont porté sur les conditions de sécurité minimales requises pour permettre une transition responsable de la MONUSCO, à savoir les jalons 1 à 4 et 15. Des pourparlers sont en cours.

A. Application des mesures prioritaires

73. Durant la période considérée, la MONUSCO a mené une planification de la transition au niveau provincial. Du 26 janvier au 14 février, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont organisé des ateliers pour mettre en place l'équipe chargée de la transition intégrée dans les provinces du Sud-Kivu, du Nord-Kivu et de l'Ituri. Au Tanganyika, à la suite des sessions de validation technique, facilitées par le gouvernement provincial le 2 décembre et le 6 janvier à Kalemie, l'équipe de pays des Nations Unies a avalisé le plan de transition pour les provinces, répertoriant des mesures prioritaires dans quatre domaines stratégiques (protection des civils, stabilisation, réforme institutionnelle et communication).

74. La MONUSCO a procédé à une sensibilisation et à une mobilisation intensives pour préparer les populations à la fermeture de plusieurs bases et pour faciliter le transfert des tâches aux autorités congolaises. Le 9 janvier, la MONUSCO et les autorités locales ont conduit une mission d'évaluation conjointe préalablement à la fermeture de Bijombo (Sud-Kivu) et se sont concertées avec des représentants de toutes les populations locales (les Bavira, les Babembe, les Banyamulenge, les Bafuliro et les Banyindu). Le 7 février, la MONUSCO et le Secrétaire exécutif du gouvernement du Sud-Kivu ont organisé une mission d'évaluation conjointe à Walungu. Le 16 février, la MONUSCO a déployé une équipe de protection conjointe à Mutwanga (Nord-Kivu) pour transférer officiellement la base opérationnelle temporaire aux autorités locales. Le 31 janvier, elle a informé 12 femmes issues de la société civile du fonctionnement du réseau d'alerte locale. Le 21 février, après son retrait du Tanganyika, elle a remis son ancien camp de Bendera (Tanganyika) à la Police nationale congolaise et a apporté un appui logistique au déploiement de 174 agents de la police nationale dans le secteur.

B. Mise à jour sur l'intégration et la mobilisation des ressources

75. Du 7 au 11 février, de hauts représentants de l'Organisation des Nations Unies et de la Banque mondiale ont effectué une visite à Kinshasa afin de mieux aligner l'appui international sur les priorités des autorités congolaises en matière de consolidation de la paix et de développement et de répertorier des domaines pouvant bénéficier d'une coopération approfondie avec les partenaires aux niveaux stratégique et opérationnel pour veiller à une transition responsable de la MONUSCO. La visite visait également à promouvoir un appui intégré au processus de Nairobi et à la stabilisation, notamment au Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation et à la réforme du secteur de la sécurité.

76. Le 18 janvier, le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé le financement de deux projets au Tanganyika pour consolider la paix, concernant un accès équitable aux moyens socioéconomiques et aux ressources naturelles des populations twa et bantoues (2,5 millions de dollars) et une gestion inclusive de la sécurité en territoire de Nyunzu (2,5 millions de dollars). Les deux projets seront exécutés par l'UNICEF, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et par l'Organisation internationale pour les migrations, le PNUD et le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo, respectivement.

77. Durant la période considérée, ONU-Femmes a fourni un appui technique à l'élaboration de plans provinciaux tenant compte des questions de genre au titre du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation et a contribué au mécanisme de coordination conjointe, dirigé par la MONUSCO, à l'appui du Programme. Elle a également pris des mesures pour mobiliser des ressources, en collaboration avec la Mission, pour appuyer les efforts en vue d'un plus grand accès des femmes et des filles au secteur de la sécurité.

XI. Efficacité de la Mission

A. Performance de la Mission (militaires, policiers et civils)

Composante militaire

78. Au 15 mars, la composante militaire de la MONUSCO avait déployé 12 505 soldats, dont 6,1 % de femmes, et 498 experts militaires des Nations Unies en mission, dont 24 % de femmes, sur un effectif autorisé de 13 500 soldats et de 508 experts militaires des Nations Unies en mission. Du 1^{er} décembre au 31 janvier, la MONUSCO a effectué 4 déploiements d'unités de combat, 6 369 patrouilles de jour, 5 122 patrouilles de nuit, 540 patrouilles et missions de longue distance, 691 patrouilles conjointes, 610 escortes et 1 opération de reconnaissance aérienne.

79. Conformément aux engagements pris dans le cadre d'Action pour le maintien de la paix Plus, la Mission a procédé à l'évaluation de 10 unités militaires, de 4 groupes médicaux, de 2 groupes des transports aériens, d'une compagnie des transmissions, d'une compagnie du génie et d'une compagnie des forces spéciales, au moyen de la méthode reposant sur les tâches, normes et indicateurs. Toutes les unités ont été jugées satisfaisantes. Dans le cadre de ces évaluations, des indicateurs positifs ont été relevés en ce qui concerne le professionnalisme, le moral, les normes élevées d'exercice et la discipline du personnel. Une des compagnies évaluées a révélé des défaillances au niveau de la gestion du personnel (la politique de congé) et du renseignement militaire pour le maintien de la paix. Un plan de mise à niveau a été

élaboré pour chacune des compagnies afin qu'elles appliquent des mesures correctives.

80. Les équipes de liaison féminines étaient toujours au nombre de 14, représentant 9 % de l'effectif total de la force. Dans le cadre du renforcement constant des évaluations des unités militaires, la composante militaire a effectué des évaluations en cours de mission, qui restent en instance, au moyen de la méthode reposant sur les tâches, normes et indicateurs, établie par le Bureau des affaires militaires et déjà mise en service, concernant la plupart des unités d'infanterie. De plus, des évaluations pilotes concernant les états-majors de secteur, les groupes médicaux et les unités de police militaire sont en cours.

81. Les femmes représentaient 24,3 % des officiers d'état-major et des observateurs militaires de la MONUSCO, contre 25,7 % au cours de la précédente période, et 7,6 % des membres des contingents, une légère hausse par rapport à la précédente période (7,5 %). Les équipes de liaison féminines et mixtes ont mené plus de 60 activités de diverse nature, notamment des projets civilo-militaires de diverse nature, dont la coopération et la sensibilisation et des patrouilles.

Composante Police

82. Au 15 mars, la composante Police comprenait 1 589 membres, dont 1 240 membres d'unités de police constituées, dont 205 femmes, et 349 policiers hors unités constituées, dont 108 femmes, pour un effectif autorisé de 1 410 membres d'unités de police constituées et de 591 policiers hors unités constituées. Les unités de police constituées ont effectué 4 229 interventions rapides, 282 escortes, 1 934 patrouilles, 1 066 patrouilles conjointes avec des policiers hors unités constituées, 114 patrouilles conjointes avec la Police nationale congolaise et 98 patrouilles autour des camps de déplacés.

83. Durant la période considérée, la note d'évaluation de la performance générale des policiers hors unités constituées était de 74 %, soit une diminution de 4 % par rapport à la période précédente qui tient au fait que des agents de police ayant récemment pris leurs fonctions avaient eu de moins bonnes notes sur le plan opérationnel et professionnel. Huit unités de police constituées ont été évaluées au regard de critères tels que l'appréciation du mandat et l'appui à l'exécution du mandat, le commandement et le contrôle, la formation, la disponibilité opérationnelle et les capacités, l'administration, la formation, la durabilité de la capacité logistique et le soutien médical des forces. La performance de toutes ces unités a été jugée satisfaisante. En tout, 18 inspections opérationnelles, 914 sessions de formation et 96 inspections de formation ont été menées à l'intention de toutes les unités de police constituées.

Composante civile

84. Au 13 février, 2 158 membres du personnel civil (dont 21,2 % de femmes), parmi lesquels 302 Volontaires des Nations Unies et 34 agents pénitentiaires fournis par le Gouvernement, servaient au sein de la MONUSCO, ce qui représente 92 % des emplois de temporaire autorisés.

Système complet de planification et d'évaluation de la performance

85. La MONUSCO a continué de mettre en œuvre le cadre de résultats associé au Système complet de planification et d'évaluation de la performance pour élaborer des fiches d'information servant à étayer les exposés présentés au Conseil de sécurité et assortis d'illustrations graphiques montrant l'évolution des conditions de sécurité et de l'environnement opérationnel et la corrélation entre les menaces pesant sur les

civils et les mesures prises par la Mission. Le 1^{er} mars, elle a parachevé un examen sur dossier de son cadre de résultats pour veiller à ce qu'il soit pleinement harmonisé avec le contexte opérationnel et les orientations stratégiques sur l'application du mandat.

B. Communication stratégique

86. Durant la période considérée, la mésinformation, la désinformation et les campagnes hostiles contre la MONUSCO se sont intensifiées. Le 6 février, de violentes manifestations ont éclaté à Goma (Nord-Kivu) pour dénoncer l'absence apparente d'appui de la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la MONUSCO aux forces de sécurité congolaises dans la lutte contre le M23. S'aidant de l'outil de surveillance des médias Talkwalker, la MONUSCO a estimé que le sentiment négatif à son égard avait augmenté. Dans les médias sociaux, des groupes militants ont menacé de s'en prendre physiquement à son personnel et à ses installations si le M23 s'emparait de Goma.

87. La Mission a renforcé sa présence dans les réseaux sociaux au moyen de vidéos, de photographies et de messages vocaux en français et en swahili pour démentir les fausses accusations. Le 23 janvier, elle a activement diffusé un message pour réfuter les fausses déclarations relayées dans les médias sociaux, attribuées à la Représentante spéciale du Secrétaire général. À la suite d'une attaque contre l'un de ses convois à Muningi (Nord-Kivu), le 7 février, elle a diffusé des vidéos pour contrer la désinformation liée à l'incident.

C. Fautes graves, notamment faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles

88. Du 1^{er} décembre au 28 février, la MONUSCO a enregistré 16 nouvelles allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des faits qui se sont produits de 2006 à 2022, qui concernaient 16 membres du personnel. Elles font toutes l'objet d'une enquête de la part des pays concernés qui fournissent des contingents et de l'ONU.

89. La Mission a veillé à ce que les 16 victimes présumées, dont des enfants, et les personnes faisant l'objet d'une action en recherche de paternité soient soutenues et bénéficient d'une aide médicale et psychosociale en temps opportun, conformément aux protocoles d'assistance aux victimes, établis avec les prestataires de services, notamment l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population. L'assistance aux victimes comprenait des formations professionnelles pour encourager l'autosuffisance.

90. Conformément à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, la MONUSCO a renforcé encore ses stratégies de prévention, notamment ses évaluations des risques, et l'application de mesures d'atténuation. En partenariat avec les autorités locales, notamment avec les 43 réseaux locaux de dépôt et de traitement des plaintes, et les organisations de la société civile, elle a mené de nombreuses activités de sensibilisation, en particulier dans les zones où elle avait une forte présence de personnel en tenue. Elle a en outre communiqué les résultats des rapports d'enquête et les recommandations connexes aux entités compétentes des Nations Unies.

91. De plus, 19 nouvelles allégations non liées à des exploitations et à des atteintes sexuelles ont été signalées. Parmi les auteurs, on compte 6 civils, 10 personnes en tenue et 3 membres de la police. Ces allégations concernant des homicides, des vols,

de la fraude, des agressions physiques, des activités extérieures non autorisées, des conflits d'intérêts, du commerce illégal et du trafic de marchandises interdites font toutes l'objet d'une enquête.

XII. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

92. En février, la perception d'absence d'appui de la MONUSCO aux forces de sécurité congolaises dans la lutte contre le M23 a alimenté un sentiment d'hostilité à son égard et suscité de violentes manifestations, sous forme notamment de barrages routiers, d'attaques contre les convois et de jets de pierres dans l'est de la République démocratique du Congo, qui ont entravé sa liberté de circulation. La Mission a rapidement adopté des mesures d'atténuation, dont des restrictions aux déplacements. Elle s'emploie constamment par ailleurs à informer les autorités de l'application de l'accord sur le statut des forces.

93. Le 5 février, un hélicoptère de la MONUSCO qui se rendait de Beni à Goma a essuyé des tirs de la part d'assaillants indéterminés. Un soldat de la paix a été tué et un autre blessé. L'hélicoptère a réussi à atterrir à Goma. Le 6 février, les autorités de la justice militaire à Goma ont ouvert une enquête judiciaire sur l'incident, tandis que la Mission apporte un appui technique.

94. Le 7 février, une foule a attaqué un convoi de la MONUSCO, escortée par des forces armées congolaises, qui se rendait au camp de Munigi (Nord-Kivu). Durant l'incident, 30 soldats de la paix, 7 contractants n'ayant pas la qualité de fonctionnaires des Nations Unies et un soldat congolais ont été blessés et au moins 5 civils tués. Au moins trois de ces camions auraient également été pillés et brûlés. Les autorités congolaises ont ouvert une enquête judiciaire, et la MONUSCO apporte un appui technique.

95. Les atteintes à la sécurité et à la sûreté sont passées de 160, durant la précédente période, à 87. Cette diminution pourrait être liée aux mesures mises en place, à la suite des manifestations hostiles à la MONUSCO. Parmi ces atteintes, qui ont touché en tout 46 membres du personnel des Nations Unies (40 hommes et 6 femmes) 3 sont liées au conflit armé, 38 à la criminalité, 27 à des troubles civils et 19 à des dangers.

96. Durant la période considérée, la MONUSCO a suivi le procès en appel devant la Haute Cour militaire à la prison de Ndolo à Kinshasa de 50 personnes condamnées pour l'assassinat, à Kananga en 2017, des deux experts des Nations Unies. Le 30 décembre à Goma, six personnes ont été condamnées pour vol, rébellion et destruction de biens en relation avec l'attaque contre les locaux de la MONUSCO en juillet 2022. Une deuxième affaire liée à cette attaque, dans laquelle 10 personnes ont été mises en accusation, est en cours.

XIII. Observations

97. Je me félicite de l'adoption, par la République démocratique du Congo, d'un budget national ambitieux pour 2023. J'espère qu'il servira d'outil pour mettre à profit les résultats économiques robustes du pays à l'appui de réformes essentielles et de la tenue d'élections transparentes, crédibles, inclusives et pacifiques.

98. Malgré les difficultés en cours, les efforts faits par la Commission électorale nationale indépendante et le Gouvernement congolais pour veiller à parachever, en temps voulu, l'inscription des électeurs en prévision des élections de 2023 sont fort louables. J'estime que les taux d'inscription des électrices sont encourageants et de bon augure pour une véritable participation des femmes à la vie politique. Je réaffirme

que le système des Nations Unies se tient prêt à aider les autorités congolaises à organiser des élections qui répondent aux attentes du peuple congolais, en usant de ses bons offices et de son appui technique et logistique limité.

99. La dégradation rapide de la crise humanitaire et sur le plan de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo fait peser une grave menace sur la paix et la stabilité du pays et de l'ensemble de la région des Grands Lacs. En Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, des milliers de personnes, dont des femmes et des enfants, continuent d'être victimes de violences et d'atteintes sexuelles par des groupes armés, dont les ADF, la CODECO, les FDLR, le groupe Zaïre, le M23 et les groupes Maï-Maï. La violence indicible perpétrée par ces groupes armés contre la population civile doit cesser, et ceux qui en sont responsables doivent rendre des comptes. Je demande aux groupes armés congolais et étrangers de déposer les armes, de se désarmer sans condition et de mettre fin aux souffrances qu'entraînent leurs actes. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo doivent être respectées par tous les États Membres.

100. J'estime encourageante la poursuite de la mobilisation de la région, face à la situation alarmante dans l'est de la République démocratique du Congo. Je salue l'action qui est menée pour veiller à ce que les diverses initiatives diplomatiques en cours se renforcent mutuellement et produisent des résultats concrets pour des milliers de Congolais qui veulent désespérément que les cycles récurrents de violence prennent fin. Je demande au M23 d'adhérer au cessez-le-feu afin de créer des conditions en vue de son retrait plein et effectif de tous les secteurs, conformément aux décisions issues du mini-sommet de Luanda du 23 novembre. La MONUSCO est résolue à mettre à profit ses capacités à l'appui des processus de Luanda et de Nairobi et de la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est. Je suis également alarmé par la montée des tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. J'encourage les deux parties à régler leurs différends par le dialogue et les mécanismes existants de règlement des conflits.

101. Je suis vivement préoccupé par la dégradation de la situation humanitaire, exacerbée par des niveaux sans précédent de déplacements massifs. Quelque 26,4 millions de personnes, soit 30 % de la population, ont actuellement besoin d'assistance humanitaire et de protection. Je demande à tous les acteurs de garantir un accès humanitaire sans entrave aux populations qui sont dans le besoin et je salue les acteurs humanitaires qui s'emploient inlassablement à acheminer une aide dans des circonstances très éprouvantes. Je condamne vivement l'attaque qui a été commise le 24 février contre un hélicoptère du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies et demande à toutes les parties au conflit de respecter les obligations que leur impose le droit international humanitaire. Je me félicite de la mise en place récente d'un pont aérien humanitaire à Goma et j'exhorte les partenaires à redoubler d'efforts pour veiller à ce que le plan d'intervention humanitaire pour 2023 soit pleinement financé.

102. Je condamne on ne peut plus fermement l'attaque menée le 5 février contre un hélicoptère de la MONUSCO au Nord-Kivu, qui a entraîné le décès d'un soldat de la paix. J'exprime mes condoléances les plus sincères à la famille du défunt. Je rappelle que les attaques contre les soldats de la paix des Nations Unies peuvent constituer un crime de guerre au regard du droit international et j'invite les autorités congolaises à enquêter sur ces faits et à traduire rapidement les responsables en justice. J'exhorte entre-temps les pays qui fournissent des contingents à maintenir une présence robuste, en faveur des principales activités prescrites à la Mission, conformément aux principes d'Action pour le maintien de la paix Plus.

103. Je souligne qu'il ne saurait y avoir de place pour les discours de haine et l'incitation à la violence, notamment contre certaines communautés, et je réaffirme

que tous les responsables doivent répondre de leurs actes. Je déplore la poursuite de la violence et des discours hostiles visant la MONUSCO. Je suis profondément troublé par l'attaque récente contre un de ses convois, qui a fait des morts parmi les civils et des blessés parmi les soldats de la paix. Je transmets mes condoléances aux familles des victimes et souhaite un prompt rétablissement à tous les blessés. Je réaffirme que la Mission est prête à participer avec les autorités congolaises à une enquête conjointe sur ces faits tragiques.

104. J'accueille avec satisfaction la détermination des autorités congolaises de travailler étroitement avec la MONUSCO et l'équipe des pays des Nations Unies pour préparer la voie à un retrait échelonné, responsable et selon certaines conditions. J'attends avec intérêt la conclusion rapide des entretiens en cours avec le Gouvernement sur la réévaluation du plan commun de transition pour la MONUSCO, qui servira de fondement aux activités à mener ensemble, pour atteindre cet objectif commun.

105. Enfin, je tiens à remercier ma Représentante spéciale, Bintou Keita, de ses efforts inlassables et de son esprit d'initiative. Je tiens également à rendre hommage à l'ensemble du personnel de la MONUSCO, aux membres du système des Nations Unies, aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et au Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, et je les remercie d'œuvrer sans relâche pour l'instauration de la paix et de la sécurité en République démocratique du Congo et dans la région.

